

---

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 2 JANVIER 2016

---

Clubs présents :

CN de Saint-Affrique, CN Villefranchois, Dauphins Decazevillois, Grand Rodez Natation, SO Millau.

Club excusé :

CN Capdenac.

Club absent :

CN Causse et Vallon.

Présents :

- Evelyne DOULS, Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Aveyron.
- Bernard DALMON, Alain FELZINE, Jean-Claude GARDOU, Stéphane GOUTHERAUD, Barbara LACLAVETINE, Jean-Marie NYPELS, Cyril PAILHOUS, Joaquim RIBEIRO, Sébastien SUDRE, Lilian VERMOREL, Patrice VIDAL et Julien VILLE.

Assiste :

- Cédric BENACQUISTA, Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation.

Excusés :

- Jean-Claude LUCHE, Bernard SAULES et Emilie GRAL, Conseil Départemental de l'Aveyron.
- Yves Coches et Brigitte MONTERO, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aveyron.

Le comptage des voix est extrait des travaux de l'Assemblée Générale Régionale du 24 octobre 2015 à Figeac. Le calcul, présenté ci-dessous, est effectué dans le strict respect des statuts de la Fédération Française de Natation.



CLUB	LICENCES 2014	LICENCES 2015	EVOLUTION 2014 -2015	VOIX 2015
CN DE SAINT-AFFRIQUE	146	125	-14,38%	4
CN CAPDENAC	237	234	-1,27%	6
CN DE CAUSSE ET VALLON	70	58	-17,14%	3
CN VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	270	317	17,41%	8
DAUPHINS DECAZEVILLE	110	113	2,73%	4
GRAND RODEZ NATATION	477	501	5,03%	12
SO MILLAU N	1193	351	-70,58%	9
<b>Total</b>	<b>2503</b>	<b>1699</b>	<b>-30,9%</b>	<b>46</b>

37 voix sont exprimées et 5 clubs sont présents : le quorum est atteint.

*Début des travaux de l'Assemblée Générale : 18h25*

- **Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 3 janvier 2015 :** le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Bernard DALMON introduit les travaux de cette Assemblée Générale en remerciant Evelyne DOULS et Cédric BENACQUISTA de leur présence à cette assemblée générale.

Le CDOS<sup>1</sup> de l'Aveyron et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont remerciés pour leur soutien significatif lors de l'élaboration des dossiers auprès du CNDS<sup>2</sup> et des actions de formation.

Bernard DALMON formule ses remerciements à l'égard du Conseil Départemental de l'Aveyron pour les équipements de la sélection des nageurs de catégories Benjamins, la subvention pour l'organisation du Challenge du Conseil Départemental et enfin pour la subvention d'aide au fonctionnement.

Les Municipalités et Communautés de Communes sont remerciées pour la mise à disposition des bassins.

<sup>1</sup> Comité Départemental Olympique et Sportif.

<sup>2</sup> Centre National pour le Développement du Sport.



Les clubs, dirigeants, éducateurs et officiels sont vivement remerciés pour le travail accompli ainsi qu'Alain FELZINE, Julien VILLE, Sébastien SUDRE et l'Equipe Technique Départementale.

Bernard DALMON remercie le Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation pour son soutien dans la formation des entraîneurs et des officiels aveyronnais ; il remercie également la presse écrite pour le suivi des compétitions.

### **1. Rapport Moral.**

Bernard DALMON fait part de sa plus grande inquiétude au sujet du financement du sport avec des budgets du CNDS orientés à la baisse et la mise en place de la réforme territoriale (loi NOTRe<sup>3</sup>). Il attire également l'attention à porter sur la rigueur nécessaire dont il faut faire preuve pour la gestion des associations : changement régulier de Bureau avec la mise en place de professionnels à ces postes, fonctionnement démocratique en adéquation avec les Statuts et le Règlement Intérieur ; gestion financière soutenue.

Il interpelle également sur le nécessaire respect du Code du Sport et des Statuts de la Fédération Française de Natation à laquelle sont affiliés les clubs. Il s'agit notamment de licencier tous les adhérents en donnant lecture des articles suivants :

#### *Code du Sport – article L131-6*

*La licence sportive est délivrée par une fédération sportive ou en son nom. Elle ouvre droit à participer aux activités sportives qui s'y rapportent et, selon des modalités fixées par ses statuts, à son fonctionnement.*

*Les statuts des fédérations sportives peuvent prévoir que les membres adhérents des associations affiliées doivent être titulaires d'une licence sportive.*

#### *Statuts de la Fédération Française de Natation – article 1<sup>er</sup> : Buts*

*La Fédération a pour objet l'étude et la mise en œuvre nécessaires à l'organisation générale et au développement de l'éducation sportive et du sport pour les disciplines de la natation, la Natation Synchronisée, le Plongeon, le Water- Polo, la Natation en Eau Libre, des Maîtres, de la Natation Estivale ainsi que les pratiques liées aux activités récréatives, d'éveil, de découvertes aquatiques, d'aquaform, de remise en forme et de loisirs aquatiques dans l'ensemble de la France métropolitaine et d'outre-mer. Elle a pour objectif l'accès de tous à la pratique des activités de la natation, de la découverte à l'apprentissage jusqu'au très haut niveau.*

<sup>3</sup> Nouvelle Organisation du Territoire de la République.



*Statuts de la Fédération Française de Natation – article 3 : Composition*

*La Fédération se compose d'associations sportives légalement constituées qui lui sont affiliées (Article L.121-1 du Code du Sport). L'affiliation à la Fédération est délivrée à toute association constituée pour la pratique de la discipline ou de l'une des disciplines comprises dans l'objet de la Fédération dès lors qu'elle satisfait aux conditions mentionnées à l'article 2 du décret n°2002-488 du 9 avril 2002 pris pour l'application de l'article L.121-4 du Code du Sport et relatif à l'agrément des groupements sportifs, et que l'organisation de cette association est compatible avec les présents Statuts et le règlement intérieur de la Fédération Française de Natation. La Fédération Française de Natation peut comprendre également des membres bienfaiteurs, des membres d'honneur et des membres honoraires. Les associations sportives affiliées et les membres bienfaiteurs contribuent au fonctionnement de la Fédération par le paiement d'une cotisation dont le montant et les modalités de versement sont fixés par l'Assemblée Générale.*

*Statuts de la Fédération Française de Natation – article 18 : Adhésion et Participation à la vie de la Fédération Française de Natation*

*Tout membre adhérent à une structure visée à l'article 3 des Statuts doit être en possession d'une licence délivrée quelle que soit la discipline pratiquée. La Fédération peut, en cas de non-respect de cette obligation par une association affiliée, prononcer une sanction dans les conditions prévues par son Règlement Disciplinaire. La licence prévue à l'article L.131-6 du Code du Sport et délivrée par la Fédération marque l'adhésion volontaire de son titulaire à l'objet social et aux Statuts et Règlements de celle-ci. La licence confère à son titulaire le droit de participer au fonctionnement et aux activités de la Fédération.*

En termes de gestion financière, il est nécessaire de dissocier comptablement adhésions, licences et autres prestations réalisées.

La licenciation de tous les adhérents permettrait, au-delà du respect du Code du Sport et des Statuts de la Fédération Française de Natation, une meilleure représentativité des différents clubs, comités départementaux et comités régionaux auprès des institutions. La représentativité est par ailleurs capitale à l'heure de l'émergence de nouveaux enjeux et de nouveaux critères d'attribution d'aide eu égard à la mise en place de la réforme territoriale (loi NOTRe). En effet, la création de nouveaux territoires, avec une régionalisation plus prégnante, va avoir pour conséquences i) un nouveau conseil régional avec de nouveaux élus *i.e* un seul interlocuteur régional, ii) un seul dossier de demande de subvention, iii) la désignation du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation actuel comme tête de réseau pour l'élaboration du dossier de la prochaine campagne de financement du CNDS (formation, plan « J'apprends à Nager », opération « Savoir Nager », sport de haut niveau, sport santé et bien-être, équipements), iv) l'émergence d'une



nouvelle ligue régionale née du rapprochement des actuels comités régionaux de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées et *de facto* une nouvelle gouvernance fédérale pour la prochaine olympiade.

Face à un tel contexte, la diminution du taux de licenciation génère une perte de visibilité et de reconnaissance avec un risque avéré de diminution des subventions et des créneaux horaires. Par ailleurs, suite à une demande de l'Association des Maires, les comités régionaux sont amenés à être de plus en plus sollicités pour certifier le nombre de licences à toutes les collectivités (mairies, EPCI<sup>4</sup>, conseils départementaux) qui hébergent des clubs et des comités départementaux. Il est également indispensable de garder à l'esprit la contribution de la licence en termes d'assurance depuis le domicile du licencié. Enfin, face à l'enjeu de la licenciation, le Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation et le Comité Départemental Aveyron de Natation demeurent naturellement à disposition des clubs pour contribuer à l'argumentation en faveur d'une augmentation de la cotisation et de l'accompagnement à la structuration des clubs (cf. intervention de Cédric BENACQUISTA).

Outre l'intérêt de la licenciation de tous les adhérents, il apparaît nécessaire de rappeler que l'ENF<sup>5</sup> est un programme de sensibilisation et d'apprentissage des activités de la natation. Durant la dernière saison, 259 puis 74 et 61 candidats ont respectivement validé le test du Sauv'Nage, celui du Pass'Sports de l'Eau ainsi que du Pass'Compétition. Il est regrettable que les règles de l'ENF ne soient pas scrupuleusement respectées. Par ailleurs, il est demandé aux clubs de respecter l'intégrité géographique du département de l'Aveyron pour participer aux sessions des tests de l'ENF et plus généralement à toutes les compétitions départementales.

En dépit des rappels précédents, plusieurs faits marquants ont ponctué la saison :

- l'organisation de l'étape 1 du Championnat Régional Hiver des Maîtres à Villefranche de Rouergue, le 18 janvier 2015.
- l'organisation des Championnats de France de Nationale 2 confiée au SO Millau, du 10 au 12 juillet 2015.
- le succès de la mise en place de l'opération « Savoir Nager » à Decazeville, Millau, Rodez et Villefranche de Rouergue, prémices de l'opérationnalité du plan « J'apprends à Nager » et de la visite de Thierry BRAILLARD, Secrétaire d'Etat aux Sports à Rodez, le 5 octobre 2015.

Il convient également de souligner l'implication des officiels, au nombre de 180 (13 A dont 10 recyclés, 35 B dont 28 recyclés, 112 C dont 45 nouveaux), pour assurer le bon déroulement des 27 compétitions de Natation Course ainsi que la formation de 4 officiels d'Eau Libre. Ceci

---

<sup>4</sup> Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

<sup>5</sup> Ecole de Natation Française.



représente 12 journées de formation ou de recyclage pour une implication bénévole valorisée à environ 68 000 € (27 compétitions x 24 officiels x 7h x 15 €/h).

En termes de formations, 10 candidats sont comptabilisés aux Brevets Fédéraux et au Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport mention Activités de la Natation. Il est regrettable que les formations émanant du CDOS soient peu suivies (handisport, aspects juridique, comptable et financier des associations). Enfin, 3 clubs aveyronnais disposent d'un des labels de la Fédération Française de Natation : CN Villefranchois, Grand Rodez Natation et SO Millau.

En termes de communication, le site internet enregistre une audience satisfaisante (2 600 000 ouvertures depuis sa création).

Au niveau des équipements structurants, le Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation et le Comité Départemental Aveyron de Natation ont accueilli Joachim ARPHAND (service fédéral des équipements) et André ZOUGS (président de la commission fédérale équipements et territoires) afin de dresser un état des lieux des projets de bassins en cours de réflexion (Millau, Rodez, Capdenac, Decazeville, Naucelle) en collaboration avec les collectivités concernées, la Direction Départementale de la Protection des Populations et de la Cohésion Sociale puis la Sous-Préfecture de Villefranche de Rouergue.

L'implication du Comité Départemental Aveyron de Natation reste significative puisque 4 élus siègent au Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation, 1 élu au Comité Régional Olympique et Sportif de Midi-Pyrénées (en charge de l'animation du CRIAA<sup>6</sup>, entre autres) et 2 élus au sein de plusieurs commissions fédérales et/ou groupes de travail fédéraux.

Pour conclure, Bernard DALMON évoque les projets du Comité Départemental Aveyron de Natation pour la saison 2015-2016 : équipement des officiels, achat d'un système de chronométrage semi-automatique, mise en place d'un partenariat avec EDF et création d'un groupement d'employeur pour l'embauche d'un cadre technique à intervention partagée.

Néanmoins, l'avenir doit être considéré avec beaucoup de prudence au regard de la baisse observée à ce jour du nombre de licences et des dotations du CNDS.

Compte-tenu de ces informations, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

## **2. Rapport financier.**

Alain FELZINE procède à une présentation détaillée du rapport financier. Très clairement, le bilan financier présente un solde déficitaire de 1 174,96 €, principalement attribué à la diminution des subventions du CNDS, ce qui justifie l'appel à la prudence du président. La disponibilité du Comité Départemental Aveyron de Natation atteint, ce jour, 13 000 € environ.

---

<sup>6</sup> Conseil Régional Interfédéral des Activités Aquatiques.

Le versement de la subvention du CNDS (au titre de l'année 2014) à chaque club, selon le poste correspondant, est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CN Capdenac	CN Causse et Vallon	CN Saint-Affrique	CN Villefran.	Dau. Dezeville	Grand Rodez N.	SO Millau	<b>TOTAL par actions (€)</b>
Opération "Savoir Nager"					2000		2000	<b>4000</b>
Formation	1080		50	1962	260	670	510	<b>4532</b>
Aides aux organisations	100		300	350	200	300	400	<b>1650</b>
Pôles et sélectionnés		400			100		2500	<b>3000</b>
Actions spécifiques				1500		300	1500	<b>3300</b>
<b>TOTAL par clubs (€)</b>	<b>1180</b>	<b>400</b>	<b>350</b>	<b>3812</b>	<b>2560</b>	<b>1270</b>	<b>6910</b>	<b>16482</b>

Compte-tenu de ces informations, le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

### **3. Rapport sportif.**

En introduction, Bernard DALMON remercie Laurent HUGUET pour son investissement dans l'organisation de l'action relative à la Coupe de France Benjamins des Départements.

Sébastien SUDRE présente le rapport sportif. D'une manière générale, les principaux indicateurs en termes de résultats de ce rapport sont les suivants :

- 27 compétitions départementales de Natation Course organisées, 3 en Maîtres ainsi que 8 sessions de Pass' Compétition et 5 sessions de Pass' Sport de l'Eau.
- 1 regroupement départemental pour les catégories Poussins-Benjamins avec une participation au Meeting de l'Amitié à Millau et 1 sélection départementale à la Coupe de France Benjamins des Départements.
- Natation Course :
  - 98 nageurs qualifiés aux différents championnats régionaux (Grand Rodez Natation 38 nageurs, SO Millau 35 nageurs, CN Villefranchois 18 nageurs et CN Saint-Affrique 5 nageurs et CN Capdenac 2 nageurs).
  - 132 nageurs qualifiés pour les différents championnats interrégionaux (SO Millau 76 nageurs, Grand Rodez Natation 33 nageurs, CN Villefranchois 19 nageurs, CN Saint-Affrique 4 nageurs).
  - 36 nageurs qualifiés pour les différents championnats de France (SO Millau 33 nageurs, Grand Rodez Natation 2 nageurs et CN Villefranchois 1 nageur).
  - Adèle Brunet (SO Millau), médailles d'argent au 1500 m Nage Libre catégories Jeunes lors des Championnats de France Elite 25 m et 50 m ; médaille d'or du 1500 m Nage Libre et médaille de bronze du 800 m Nage Libre au Championnat de France 16 ans et plus - Critériums Nationaux.



- Mehdi Agli (SO Millau), médaille d'or du 200 m Nage Libre au Championnat de France 16 ans et plus - Critériums Nationaux.
- Lola Bortuzzo (SO Millau) médaille de bronze en 200 m et 400 m 4 Nages au Championnat de France 16 ans et plus - Critériums Nationaux.
- Sélection Aveyron classée 43<sup>ème</sup> au niveau national (53<sup>ème</sup> en dames et 28<sup>ème</sup> en messieurs) à l'issue de la Coupe de France Benjamins des Départements.
- 8 nageurs du SO Millau et 1 nageur du CN Villefranchois sélectionnés en délégation Midi-Pyrénées pour la Coupe de France des Régions Minimales et Cadets ; 2 nageurs du SO Millau sélectionnés dans la délégation régionale pour le Meeting International de L'Hospitalet de Llobregat.
- Lola Bortuzzo (SO Millau) qualifiée pour la deuxième année consécutive au stage national « Objectif Tokyo 2020 ».
- 3 nageurs du SO Millau sélectionnés indépendamment aux jeux Africains avec la délégation tunisienne ; aux universiades avec la délégation belge et aux Championnats du Monde Juniors avec la délégation tunisienne.
- Eau Libre :
  - Enzo Chiotti (SO Millau), médaille de bronze catégorie cadets et Adèle Brunet (SO Millau) vice-championne de France catégorie cadets au Championnat de France 5 km indoor.
  - Laura Dressayre (SO Millau), médaille d'or catégorie cadets au 5 km contre la montre.
  - Adèle Brunet (SO Millau), médaille d'or catégorie cadets au 5 km en ligne.
  - Enzo Chiotti (SO Millau), classé 8<sup>ème</sup> toutes catégories à l'issue de la Coupe de France Eau Libre.
- Natation Estivale :
  - 2 nageurs du CN Causse et Vallon et 2 nageurs des Dauphins Decazeillois sélectionnés à la Coupe de France des Régions Minimales et Cadets.
- Classements :
  - 5 clubs de Natation Course (SO Millau, Grand Rodez Natation, CN Villefranchois, CN Capdenac et CN Saint-Affrique) classés respectivement 4<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>, 32<sup>ème</sup> et 33<sup>ème</sup> au niveau régional, 30<sup>ème</sup>, 88<sup>ème</sup>, 437<sup>ème</sup>, 739<sup>ème</sup> et 769<sup>ème</sup> dans le classement national des clubs.
  - 2 clubs de natation estivale (Dauphins Decazeillois et CN Causse et Vallon) classés respectivement 53<sup>ème</sup> et 57<sup>ème</sup> dans le classement national des clubs.

Compte-tenu de ces informations, le rapport sportif est approuvé à l'unanimité.



#### **4. Intervention de Cédric BENACQUISTA.**

Cédric BENACQUISTA présente l'opérationnalité du plan « J'apprends à Nager », intégralement confiée par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports de Midi-Pyrénées au Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation sur tout le territoire de Midi-Pyrénées. Il explique notamment l'élargissement annoncé, spécifiquement au département de l'Aveyron, de la mise en place de ce plan en collaboration avec l'Education Nationale et le comité départemental handisport.

Cédric BENACQUISTA présente brièvement la nouvelle version de la labellisation des clubs. Outre les 3 prérequis<sup>7</sup> nécessaires à l'obtention d'un label ou à sa valorisation, il présente aussi les aides mises en place par le Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation pour valoriser la labellisation. Il convient de rappeler que ces aides, votées lors de l'Assemblée Générale Régionale du 24 octobre 2015 à Figeac, sont intégralement prises sur fonds propres du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation.

Enfin, d'une manière générale, l'offre de formation sous le sceau de l'ERFAN<sup>8</sup> Midi-Pyrénées ainsi que le développement envisagé pour la saison 2015-2016 ont été présentés.

Le support Powerpoint de l'intervention de Cédric BENACQUISTA est disponible en annexe.

#### **5. Intervention d'Evelyne DOULS.**

Evelyne DOULS confirme les propos de Bernard DALMON au sujet du respect du Code du Sport et *de facto* de l'intérêt de la licenciation. Elle confirme également l'importance de la représentativité des différentes structures auprès de la nouvelle région expliquant que l'ensemble du milieu sportif (toutes disciplines confondues) est confronté aux mêmes problématiques inhérentes à l'application de la loi NOTRe.

Plus localement, Evelyne DOULS rappelle le rôle du CDOS au titre de la formation des éducateurs et des bénévoles (formation de premiers secours, formation à la gestion des associations...) avec une volonté de délocaliser les formations sur tout le territoire de l'Aveyron. Enfin, elle insiste sur le caractère systématique à donner à la présentation du rôle et de la valorisation à mener du bénévolat lors des assemblées générales.

#### **6. Loi NOTRe – Réforme Territoriale.**

De façon très synthétique, Bernard DALMON présente le calendrier de la mise en place de la réforme territoriale au sein des instances de la Fédération Française de Natation afin de se conformer aux exigences du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports pour le 15 septembre 2017 :

---

<sup>7</sup> i) affiliation à la Fédération Française de Natation, ii) agrément ENF, iii) licenciation de tous les adhérents.

<sup>8</sup> Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation.



- Assemblée générale extraordinaire de la Fédération Française de Natation, 5 et 6 novembre 2016.
- Assemblée générale extraordinaire des comités régionaux, janvier 2017.
- Assemblée générale électorale des ligues régionales, 4 et 5 mars 2017.
- Assemblée générale électorale de la Fédération Française de Natation, 29 et 30 avril 2017.

Le processus de fusion ainsi que la réflexion engagée sur les nouvelles organisations territoriales (clubs, comités territoriaux, ligues régionales, zone ou inter-régions) et fédérale (gouvernance, représentation, devenir des filiales...) et la méthodologie proposée pour y parvenir sont également présentés.

## **7. Questions diverses.**

Patrice VIDAL, président du SO MILLAU, assume la diminution du nombre de licences au sein du SO MILLAU et *de facto* du taux de licenciement. Bien qu'il concède être conscient des enjeux évoqués, il évoque des arguments économiques (fragilité de la situation financière du SO Millau combinée à la précarité qui règne au sein du bassin de vie de Millau) pour justifier le choix de ne pas licencier tous les adhérents.

*Fin des travaux de l'Assemblée Générale : 21h20*

**Bernard DALMON**  
**Président**

**Julien VILLE**  
**Secrétaire Général**

# Assemblée générale du CD Aveyron

02/01/2016 à RODEZ

**Assemblée  
générale du CD12**

J'apprends à nager  
Aides à la labellisation  
Formations

➔ POUR ÉVOLUER DANS L'EAU EN TOUTE SÉCURITÉ

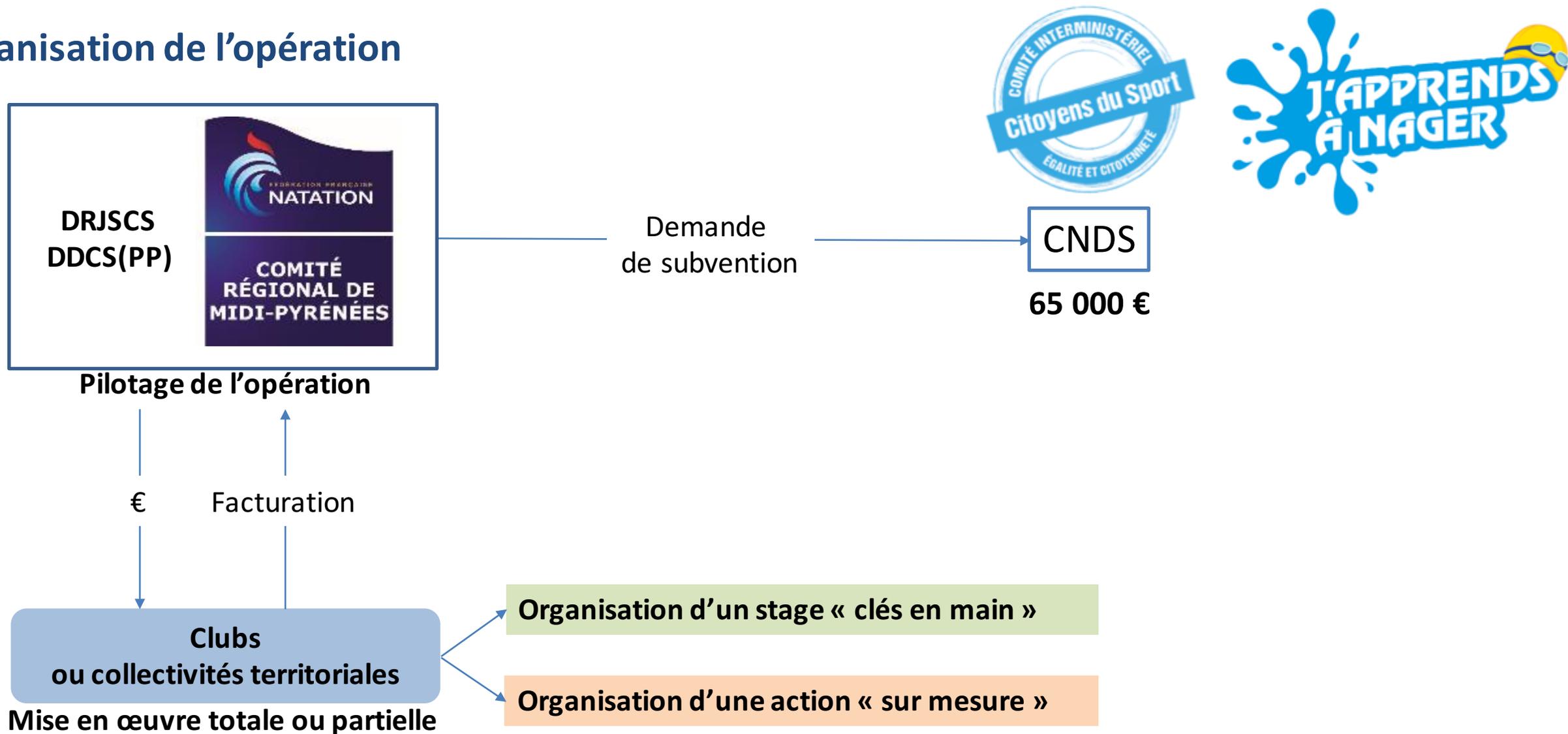


**J'APPRENDS  
À NAGER  
2015**

# J'apprends à nager

Plan d'action  
Midi-Pyrénées  
Année 2015

## Organisation de l'opération



## Caractéristiques des actions

Volume horaire de **10h**

Durée de séance comprise entre **30'** et **1 heure**

Action dans le temps **périscolaire** ou **extrascolaire**

Encadrement conforme au **code du sport**

**Tendre vers** le Sauv'Nage

Nombre d'enfants par stage : **15** maximum pour **1** éducateur

**Prise en charge**

Educateur : 10h x 34€ (cout employeur) = **340€**

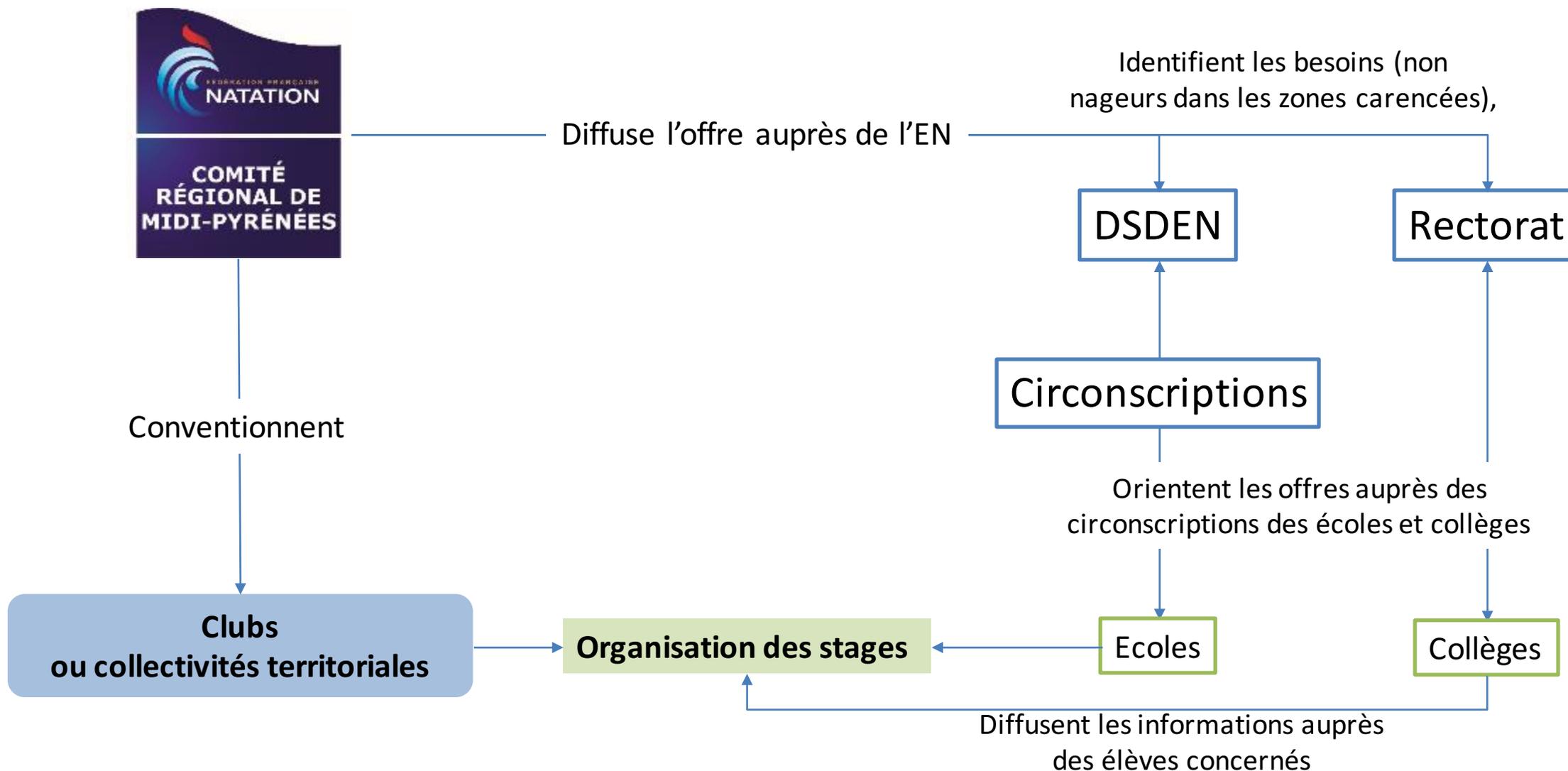
Frais administratif : 3h x 18€ = **54€**

Frais de licence/assurance : 15 participants x 15€ = **225€**

Prestation de coordination : **180€**

Prise en charge maximum : **799€**

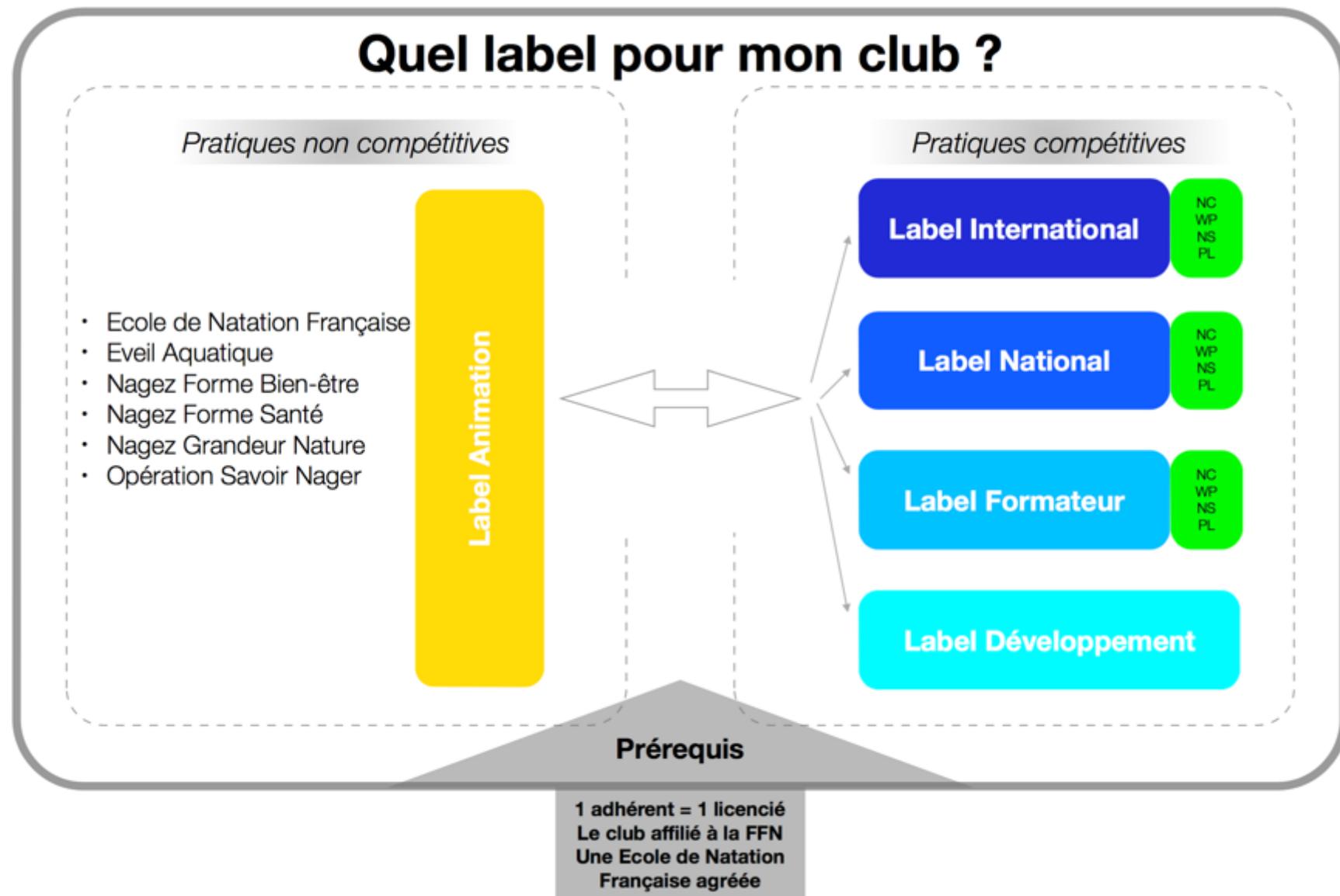
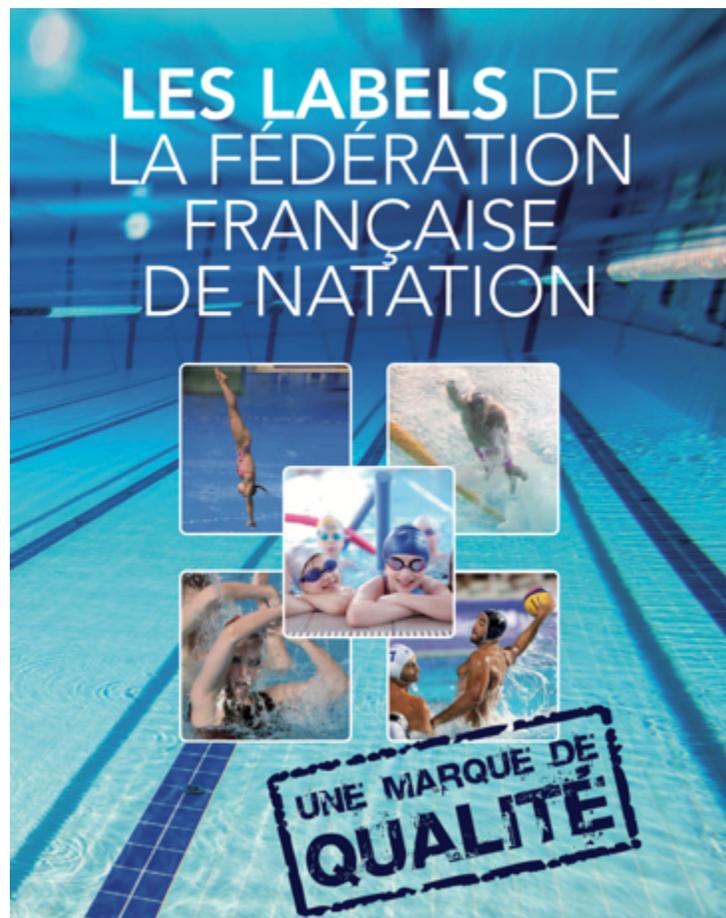
## Exemple de coordination possible :



Départements	Obj stages	Réalisé* au 01/09/2015		Réalisé* au 01/11/2015 (cumulatif)		Projets et confirmés/réalisés 2015-2016		R°	Env €	Env € utilisée (estimation)		Env € projets (estimation)	
			%		%		%				%		%
Ariège	7	0	0%	6	86%	9	129%	8%	5 055,56 €	4 800,00 €	95%	7 200,00 €	142%
Aveyron	11	2	18%	8	73%	13	118%	12%	7 944,44 €	6 400,00 €	81%	10 400,00 €	131%
Gers	4	0	0%	0	0%	1	25%	4%	2 888,89 €	- €	0%	800,00 €	28%
Haute-Garonne	37	3	8%	5	14%	19	51%	41%	26 722,22 €	4 000,00 €	15%	15 200,00 €	57%
Hautes Pyrénées	4	0	0%	4	100%	5	125%	4%	2 888,89 €	3 200,00 €	111%	4 000,00 €	138%
Lot	10	0	0%	8	80%	8	80%	11%	7 222,22 €	6 400,00 €	89%	6 400,00 €	89%
Tarn	13	0	0%	11	85%	11	85%	14%	9 388,89 €	8 800,00 €	94%	8 800,00 €	94%
Tarn et Garonne	4	0	0%	0	0%	1	25%	4%	2 888,89 €	- €	0%	800,00 €	28%
BPJEPS AAN						19				- €			
<b>TOTAL</b>	<b>90</b>	<b>5</b>	<b>6%</b>	<b>42</b>	<b>47%</b>	<b>86</b>	<b>96%</b>	<b>100%</b>	<b>65 000,00 €</b>	<b>33 600,00 €</b>	<b>52%</b>	<b>68 800,00 €</b>	<b>106%</b>

**Assemblée  
générale du CD12**

J'apprends à nager  
**Aides à la labellisation**  
Formations

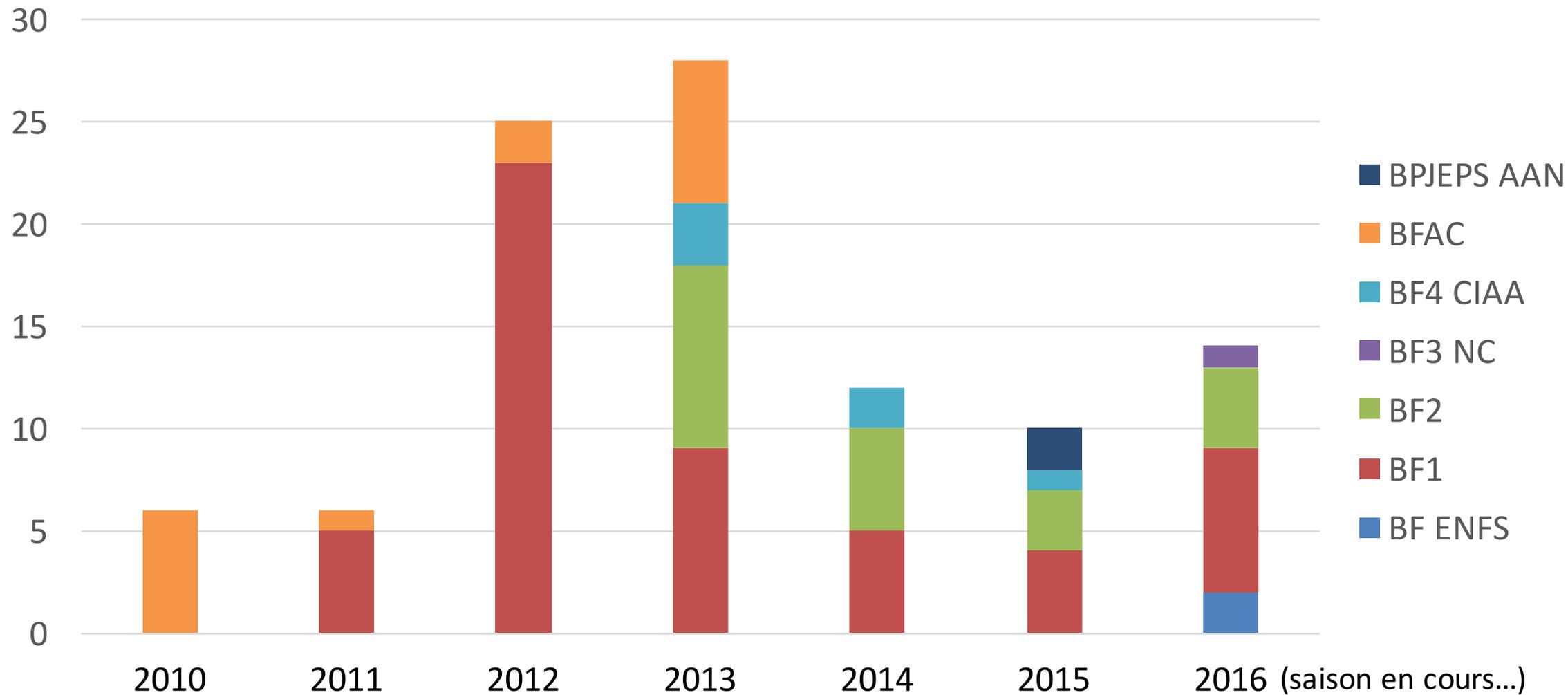


Possibilités de rétrocession aux clubs									
	Licences (ristourne sur la part régionale)			Engagements	Formations				
	Renouvellements et transferts	Nouvelles licences jeunes « tarifs réduits »	Nagez Forme Santé NFS			Nagez Forme Bien Etre NFBE			
<b>Club Label International</b>	<i>Ristourne de 20% sur la part fédérale pour toutes les licences (par la FFN)</i>		Pour les clubs agréés NFS	<i>Exonération de 50% aux chpts nationaux NC, NS, PL et EL 20% en WP</i>	<i>Prise en charge frais péda 3 stagiaires par an BF4-BF5 (par l'INFAN)</i>				
<b>Club Label National</b>									
<b>Club Label Formateur</b>	<b>-20% part régionale</b>	<b>-20% part régionale</b>	(cette aide fera l'objet d'une demande spécifique circonstanciée par le club, avec suivi du comité régional) :	<b>-100 % part régionale des nouveaux licenciés NFBE</b>	Enveloppe +++ prise en charge d'1 stagiaire BF4 ou BF5				
<b>Club Label Développement</b>						<b>-5% part fédérale</b>	<b>-5% part fédérale</b>	<b>-20%</b> des engagements aux compétitions régionales	Enveloppe +++ prise en charge d'1 stagiaire BF4 ou BF5
<b>Club Label Animation</b>									
<b>Club avec prérequis et engagement label N+1</b>	<b>-5% part régionale</b>	<b>-20% part régionale</b>	<b>-5% part fédérale</b>	<b>-5% part fédérale</b>	Enveloppe ++				
<b>Clubs sans Label</b>	---	---			Enveloppe +				

**Assemblée  
générale du CD12**

J'apprends à nager  
Aides à la labellisation  
**Formations**

## Effectif des candidats issus du département de l'Aveyron dans les formations fédérales



## Effectif des candidats issus du département de l'Aveyron dans les formations fédérales

SAISONS	ARIEGE	AVEYRON	GERS	HAUTE GARONNE	HAUTES-PYRENEES	LOT	TARN	TARN ET GARONNE
2010	29%	35%	0%	24%	0%	0%	12%	0%
2011	22%	26%	0%	39%	0%	9%	0%	4%
2012	2%	50%	0%	22%	6%	4%	9%	7%
2013	1%	35%	9%	35%	0%	8%	8%	5%
2014	0%	30%	2%	23%	0%	23%	18%	5%
2015	4%	14%	0%	55%	1%	3%	14%	8%
2016	7%	20%	1%	46%	0%	6%	11%	9%
<b>TOTAL</b>	5%	29%	2%	37%	1%	8%	11%	6%

# ERFAN Présentation de l'offre de formation



**Brevets fédéraux :** BF4, BF5, BF5 HN,  
**Diplômes Etat :** DESJEPS  
**Formations continues :** mardi de la FFN, stages en immersion



**Brevets fédéraux :** BFAC, BF1, BF2, BF3, BF4CIAA,  
BF EAS, BF5 HN, FC des BF

**Diplômes Etat :**



DEJEPS NC



**Formations continues :** Formation dirigeants, formation de tuteurs, formations professionnelles continues

## Actualités

Réforme du BPJEPS AAN

Création d'une nouvelle certification professionnelle

Formation au BF éducateur nagez-forme-bien-être

Partenariat avec la FNMNS

- Mise en place de formations communes,
- Développement des formations PSC1, PSE1 et BNSSA par les clubs FFN.